

Vient de paraître ...

Les droits de l'enfant à l'école, pour une éducation à la citoyenneté

La démocratie participative est en construction. Être un citoyen libre et responsable, c'est faire entendre son opinion, proposer des projets et des solutions aux problèmes, s'associer aux débats et aux prises de décision, assumer des responsabilités.

Mais qu'en est-il des enfants ? Sont-ils eux aussi des citoyens ?

En se référant à la Convention internationale des droits de l'enfant, l'ouvrage montre qu'au terme d'un long processus historique, **l'enfant soumis est devenu enfant citoyen**, désormais titulaire de droits civils, sociaux et culturels, mais aussi de libertés publiques. Toutefois, un apprentissage s'avère nécessaire : l'enfant devient citoyen par l'exercice de la citoyenneté.

S'appuyant sur une riche expérience d'instituteur, de formateur et de chercheur, l'auteur propose aux équipes pédagogiques, des éléments pertinents pour mettre en place une éducation à la citoyenneté par une participation active et responsable des élèves : conseils de classe et d'école, exercice des libertés, organisation des responsabilités, démarche participative, règles de vie et discipline éducative...

(quatrième de couverture)

Les droits de l'enfant à l'école, pour une éducation à la citoyenneté

auteur : Jean LE GAL

préface de Jean-Pierre Rosenczweig

collection «Comprendre» aux éditions De Dock & Belin, 2002, 214 pages, prix : 17,50 euros

Table des matières

Chapitre 1. La citoyenneté démocratique

- La citoyenneté : un concept en construction permanente
- Vers une démocratie participative : *respecter les valeurs et les principes ; partager le pouvoir ; organiser un apprentissage.*

Chapitre 2. La citoyenneté de l'enfant

- De l'enfant soumis à l'enfant citoyen : *l'Antiquité, du Moyen-Âge à la Révolution ; la Révolution ; Napoléon ; le XIXe siècle ; le XXe siècle, la genèse de la Convention Internationale des droits de l'enfant ; l'application de la Convention en France*
- La Convention internationale des droits de l'enfant :
 - . *l'enfant est une personne dont la dignité doit être respectée ;*
 - . *l'Éducation et l'Instruction sont garantis à tous sans discrimination ;*
 - . *les libertés fondamentales et le droit de participation doivent pouvoir s'exercer) l'école (liberté d'expression, liberté d'association et de réunion, liberté de penser, de conscience et de religion, protection de la vie privée, justice) ;*
 - . *l'organisation et le fonctionnement de l'école se fondent sur les principes du droit.*

Chapitre 3. La participation formatrice à l'école

- La participation dans les textes officiels
- L'exercice de la citoyenneté nécessite un apprentissage
- Les enseignants doivent être soutenus dans leur action

Chapitre 4. Pour une citoyenneté participative à l'école

- L'exercice des libertés : *respecter les principes du droit ; l'apprentissage de la limite ; faire fonctionner notre modèle ; l'exemple de la libre circulation ; le règlement intérieur, texte juridique.*
- Le droit à la parole : *la parole, outil de travail et de formation à l'école ; la parole perturbatrice ; l'exercice du droit à la parole ; analyse de l'élaboration d'une règle dans la classe.*
- Démarche participative et projets.
- Le Conseil dans la classe coopérative : *la classe coopérative, le Conseil ; les responsabilités.*
- Le Conseil d'enfants de l'École : *l'expérience historique des communautés d'enfants ; les Conseils d'enfants de Nantes ; l'expérience des écoles Freinet.*

Chapitre 5. Droits de l'enfant et discipline

- L'expérience des Conseils de Nantes : *l'élaboration des règlements ; sur quoi portent les règles de vie ? comment sont appliquées les règles de vie de l'école ? quelles sanctions appliquer ? qui juge et sanctionne ?*
- L'expérience de Korczak, Pistrak et Freinet
- Vers une discipline éducative et légale.

L'auteur : Jean LE GAL, docteur en sciences de l'éducation, a été instituteur en classe coopérative pendant une trentaine d'années, puis maître de conférences à l'I.U.F.M. de Nantes. Militant et responsable au sein de l'ICEM, il est chargé de mission aux droits de l'enfant et à la citoyenneté.